

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du
JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 mars 2011	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 29 Présents : 27 Votants : 29
Date d'affichage de la convocation :	17 mars 2011	

Séance du jeudi 24 mars 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 24 mars deux mille onze à dix neuf heures, à la salle polyvalente de Looze, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléé Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ.

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Michel ROCHEFORT (pouvoir à M. Michel KOZEL), Mme Manuelle MOINE (suppléée par Monsieur Mohamed BELKAÏD), Monsieur Michel THIAVILLE (pouvoir à M. Jean-François RAVSELJ).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : acquisition d'une parcelle de terrain pour agrandir la surface de la déchèterie : route de Chamvres

N° ENV/2011/15

Conseil communautaire du
24 mars 2011

**OBJET : acquisition d'une parcelle de terrain pour agrandir
la surface de la déchèterie : route de Chamvres**

La surface actuelle de la déchèterie, route de Chamvres, est trop étroite pour permettre une bonne circulation des usagers sur le site.

La parcelle cadastrée BE n° 778p, d'une surface de 355 m² permettra, après quelques aménagements, d'améliorer la disposition des bennes de récupération des divers déchets.

Le prix accepté par le propriétaire est de 2,00 €/m² x 355 m², soit pour la communauté de communes du Jovinien une dépense totale de 710,00 €.



Vu l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée BE n° 778p, d'une surface de 355 m², à Joigny.

ACCEPTE le prix de 2,00 €/m², soit une dépense totale de 710,00 €.

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nicolas Soret', written over a faint circular stamp.

Date de réception
par la Préfecture : 31/03/2011

date de publication : 31/03/2011